



Accueil possible d'enfants en situation de handicap

REGLEMENT INTERIEUR - 2025 VACANCES ET MERCREDIS



Accueil de Loisirs intercommunal
locaux de l'Ecole de la Herse



02.41.52.37.04



06.31.09.57.10

Centre Social et culturel Intercommunal Roland Charrier
139, rue d'Anjou 49260 Montreuil-Bellay



02.41.52.38.99



secretariat@csc.rolandcharrier.fr

Site internet :

csc-rolandcharrier.centres-sociaux.fr

L'accueil de loisirs intercommunal accueille les enfants âgés de 2 à 12 ans **scolarisés**. L'encadrement est assuré par un personnel qualifié selon les réglementations en vigueur. Différents groupes d'âge sont constitués selon des préoccupations pédagogiques et organisationnelles, avec la précaution de proposer à l'enfant et à sa famille un groupe d'âge adapté pour son bien-être à l'Accueil de Loisirs.

Pour les enfants de 9 ans et plus, des temps réguliers dits "de passerelles" sont organisés avec l'Espace Jeunesse. Ces temps ont pour objectif de familiariser progressivement l'enfant au fonctionnement de l'accueil "adolescents" et d'en faciliter le passage lors de ses 11 ans.

En cas de besoin, le Relais Parents-Enfants géré par le Centre Social peut proposer un accompagnement à la recherche de modes d'accueil pour vos enfants.

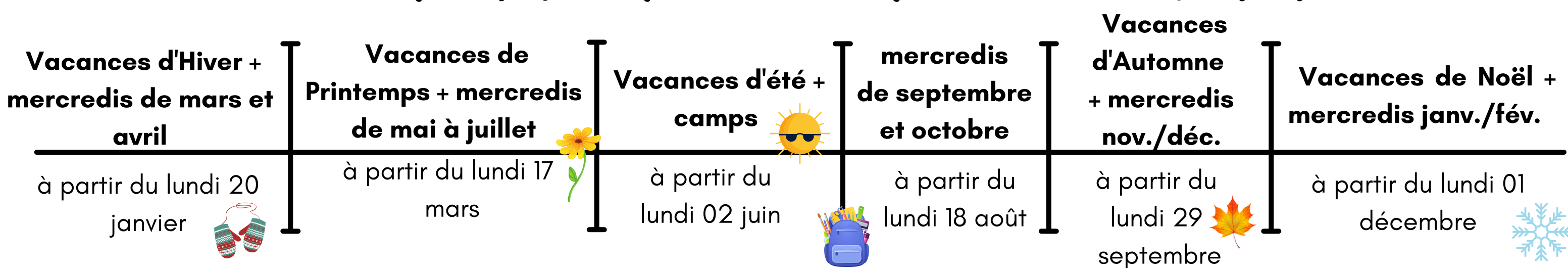
En cas d'urgence (Hospitalisation d'un proche, recherche d'emploi) votre enfant pourra être accueilli, selon les places disponibles.

1. UNE JOURNÉE A L'ACCUEIL DE LOISIRS



Pour le bon déroulement pédagogique de la journée, il est demandé aux parents de ne pas venir chercher leurs enfants avant 17h.

2. LES DATES D'INSCRIPTION DES VACANCES ET DES MERCREDIS



3. LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement auprès l'accueil du CSCI Roland Charrier. Les documents sont téléchargeables sur notre site internet en page d'accueil en haut à droite (rubrique documents à télécharger).

Pour les vacances scolaires :

Les inscriptions fonctionnent selon un système de "priorités". Lorsque les inscriptions débutent, les 4 premiers jours sont réservés aux familles souhaitant inscrire les enfants à **la semaine complète**, avec une priorité aux familles résidentes sur les communes du Syndicat Intercommunal du Val de Thouet.

Ainsi les **lundis, mardis, et mercredis** sont réservés à l'inscription des familles des communes suivantes : Antoigné, Brossay, Cizay LM, Courchamps, Epieds, Le Puy ND, Le Coudray-M, Montreuil-B, St Just SD, St Macaire DB, Vaudelnay.

A partir du **jeudi**, les familles originaires d'autres communes peuvent venir inscrire leur enfant (toujours à la semaine complète et selon places disponibles).

A partir du **vendredi**, l'inscription **à la journée** est ouverte à toutes les familles, selon places disponibles, et au plus tard 3 jours avant la journée d'accueil souhaitée.

Pour les mercredis :

Les inscriptions se déroulent lors des dates indiquées ci-dessus. dans le cas d'une inscription tardive, celle-ci ne pourra pas être prise en compte au delà du mardi de la semaine qui précède le mercredi souhaité.

Il est possible d'inscrire son enfant pour la **journée complète** avec repas, ou pour **une 1/2 journée** (matin ou après-midi) avec repas.

Tout changement de situation doit être signalé dans les meilleurs délais. Pour toute inscription supplémentaire, veuillez contacter **UNIQUEMENT** l'accueil du Centre Social et Culturel. Celle-ci sera alors prise en compte selon les places disponibles.

OBLIGATOIRE :

Lors de l'inscription, la famille ou le tuteur légal doit donner ou remplir_:

- Une fiche d'adhésion au CSCI Roland Charrier ;
- Une fiche de renseignements, une fiche sanitaire, la copie des vaccins (dans le carnet de santé) de l'enfant ;
- Le numéro d'allocataire (+ quotient familial pour les allocataires MSA et autre régimes) ;
- Une photocopie de son assurance extra-scolaire et une photocopie de l'attestation de carte vitale (pour les mini-camps uniquement).

Accueil Péricentre :

Avant 9h et après 17h, un Accueil "péricentre" est proposé. Il est nécessaire d'y inscrire votre enfant lors des périodes d'inscription. Nous vous demanderons d'indiquer l'heure estimée d'arrivée et de départ de votre enfant, pour pouvoir respecter la réglementation concernant les taux d'encadrement. L'accueil péricentre ne sera pas assuré si aucun enfant n'est inscrit au préalable.

4. TRAITEMENT MEDICAL ET ALLERGIES

Le personnel d'encadrement n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants ; pour les enfants ayant un traitement médical spécifique, les parents ou le tuteur légal doivent obligatoirement fournir un PAI. Un protocole d'urgence sera signé entre le médecin traitant, la famille, et la directrice.

En cas d'allergie alimentaire les parents ou le tuteur légal, s'engagent à fournir les repas et les collations nécessaires.

Un enfant contagieux ou fiévreux ne peut pas être accueilli. Lorsque l'enfant est malade pendant la journée, et qu'il est nécessaire de venir le chercher, la direction de l'accueil contacte alors les parents/responsables.

5. FACTURATION ET PAIEMENT

La facturation est établie par le Centre Social et Culturel au moment de l'inscription. Chaque inscription est définitive et est due. Les tarifs varient selon le quotient familial de chaque famille et le lieu d'habitation.

Une adhésion annuelle de 12€ par famille est demandée. Celle-ci est valable pour une année civile, et pour tous les services du Centre Social et Culturel.

Tout départ ponctuel ou anticipé pour une activité diverse n'entraînera pas une baisse de la facture.

Pour la période estivale uniquement, une annulation de journée, sans justification, est possible si elle intervient au plus tard 10 jours avant.

Pour les mercredis et les petites vacances, seules les annulations et absences justifiées pourront être retirées de la facturation :

- En cas de maladie de l'enfant sur présentation d'un certificat médical ;
- En cas de perte d'emploi ou de changement de planning professionnel (fournir un justificatif)

Le paiement se fait à l'inscription par prélèvement automatique, par chèque bancaire, chèques vacances, en espèces ou par CESUS (valables uniquement pour les enfants de - de 6 ans)

6. ACTIVITES EXTERIEURES OU ACTIVITES APRES LES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL

Les parents ou le tuteur légal peuvent être sollicités lors des sorties et activités internes de l'accueil. Ces sorties se font soit à pied, à vélo ou en car (transporteur extérieur, Agglobus, véhicule du Centre Social et Culturel).

Lors des activités se déroulant en dehors des horaires d'ouverture habituels de l'accueil, et en présence des parents (spectacles, expositions, fêtes de fin de centre...) les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

7. NECESSAIRE A FOURNIR



2 à 5 ans

Un doudou et
une tenue de
rechange

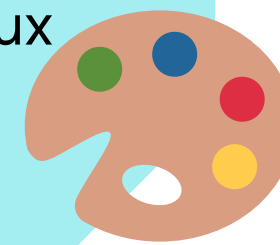
Tous les âges

Un sac à dos + une
bouteille d'eau + une
serviette de
table



6 à 13 ans

Une tenue
adaptée aux
activités



Veillez indiquer le nom et prénom sur chaque vêtement et serviette

8. RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS

Votre enfant doit être obligatoirement accompagné dans la salle jusqu'à sa prise en charge par l'équipe d'animation.

Les objets personnels sont à la responsabilité des familles, les objets de valeur sont interdits à l'accueil. Si cela n'est pas respecté le personnel d'encadrement se donne la possibilité de les retirer à l'enfant, ils seront rendus aux parents ou au tuteur légal lors du départ de l'enfant. L'accueil de loisirs n'endossera pas la responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Le centre social et culturel est en gestion associative, les personnes qui le souhaitent peuvent s'investir au sein des groupes de travail petite enfance et enfance, n'hésitez pas à nous faire part de vos disponibilités.

9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général de la protection des données personnelles est en vigueur. Celle loi européenne vous permet de nous interroger sur l'intérêt des données demandées, de les modifier ou de les effacer.

10. CONSULTATION DES DONNEES ALLOCATAIRES PAR LE PARTENAIRE

La Caisse d'Allocations Familiales met à notre disposition un service informatique à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaires à l'exercice de notre mission. Ceci peut nous permettre de connaître votre quotient en cas de perte.

Conformément à la loi n° 2016-1321 « informatique et libertés » nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en contactant l'Association Centre Social et Culturel Intercommunal Roland Charrier. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires à votre dossier et de les mettre à jour régulièrement

La famille procédant à l'inscription de son enfant à l'Accueil de Loisirs Intercommunal (vacances et/ou mercredis), accepte et s'engage à respecter le présent règlement intérieur.